Le Courrier des Opelousas.

Vol. XXIII. Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 18 Mars 1876. **No. 23.**

OPELOUSAS:

SAMEDI matin : : : 18 MARS 1876.

☞Nous sommes autorisé à annoncer E. T. LEWIS Esq. comme candidat pour la place de Juge du 8e District judiciaire, *sujet à la nomination* d'une Convention Démocratique de District s'il y en a une, ou si non, sujet à la *nomination* des Conventions locales Démocratiques qui seront tenues dans le courant de l'année, dans les Paroisses St. Landry et Calcasieu. 11 mars 1876.

☞Nous sommes autorisé à annoncer que le juge A. GARRIGUES est candidat pour la place de *Greffier de la Cour de District* dans et pour la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain. [18 mars.

☞Nous sommes autorisé à annoncer que Mr. JAMES O. CHACHERE est candidat à la place de Greffier de la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain. [18 mars.

☞Lundi dernier était le jour fixé par feu le juge Morgan, pour l'ouverture d'une session spéciale de la Cour de District à Lac Charles, Calcasieu.

En conséquence, le juge Hudspeth et l'avocat de District Perrodin sont partis d'ici Vendredi de la semaine dernière, pour aller tenir cette session.

☞Nous apprenons que le coup de vent de mercredi dernier a fait des dégats considérables dans diverses parties de la paroisse. A Waxé, par exemple, il a renversé le moulin à coton de Mme. Hawkins, une excellente bâtisse; et sur l'habitation de M. John Martin, le même élément a démoli une maison occupée par une famille d'affranchis, sans cependant causer aucun mal à personne. Une autre bâtisse de la même habitation a aussi été roulée à une distance d'une quinzaine de pieds de ses fondations.

Dans notre voisinage immédiat, nous n'avons entendu parler que de barrières renversées et d'arbres déracinés.—La pluie de la nuit, par exemple, a gonflé considérablement les coulées et enlevé beaucoup de ponts.

☞Charles M. Thompson de notre ville, a été nommé par l'Usurpateur, Surveillant de l'enrégistrement pour la paroisse St. Landry, en remplacement de James Jackson Thompson.

A propos d'enrégistrement, les votans de notre ville feront bien de voir à leurs certificats d'enregistrement ou aller se faire enrégistrer à la Maison de Cour, d'ici au 25 courant, afin de pouvoir voter à l'élection des membres du Conseil de Ville, le 3 d'Avril, si toutefois ceux qui ont intérêt à la chose, n'arrangent pas cela comme l'année dernière, de manière à n'avoir pas d'élection et à faire nommer par l'Usurpateur, qui bon il semblera à la clique de Kellogg dans notre communauté.

☞Le capitaine J. M. Taylor n'ayant pu donner sa conférence, samedi dernier, à la Maison de Cour, à cause du mauvais temps, elle a été renvoyée à Samedi prochain, le 25.

Les lois de la session legislative.

[Extrait de l'Abeille de la N. O. du 8.]

Le numéro du 7 mars du journal officiel contient les lois suivantes :

No 19 : loi sur les allocations législatives, corrigée comme nous l'expliquons ailleurs.

No 25 : loi amendant comme suit la section 3410 des statuts révisés.

Que la section trois mille quatre cent dix des Statuts Révisés, soit amendée comme suit : "Dorénavant, toutes les ventes d'immeubles par le shérif et le coroner seront annoncées comme devant avoir lieu à la maison de cour ou à un autre endroit public, dans le voisinage de la dite maison de cour, le premier et le troisième samedis de chaque mois, excepté quand le premier ou le troisième samedi sera un *dies non* ou jour férié, auquel cas les ventes auront lieu le samedi suivant. Toutes les ventes de meubles par le shérif ou le coroner peuvent être annoncées comme devant avoir lieu un samedi quelconque." Les dites ventes commenceront à onze heures après l'expiration du temps exigé par la loi pour l'annonce des dites ventes. Le shérif ou le coroner aura le droit d'ajourner les dites ventes au lundi suivant; si c'est un jour de repos, au jour suivant, puis, de jour en jour, seulement dans le cas où il n'aura pas eu le temps de les achever en un jour—pourvu que rien ce ce que contient cette section ne prive le défendeur de son privilège actuel, celui de faire offrir en vente, chez lui, sa propriété saisie, après qu'il en aura donné avis, aux officiers, dans les trois jours; pourvu que rien de ce que contient cette clause ne s'applique à la paroisse d'Orléans.

No 23 : loi incorporant la ville de Benton, paroisse Bossier.

No 22 : loi de secours pour les mineurs Hart, paroisse Caddo.

No. 24 : loi amendant l'article 575 du code de procédure sur les appels, et déclarant l'appel pris dans les dix jours, suspensif, moyennant une caution solvable et représentant moitié de plus que le montant du jugement. Dans les paroisses rurales, dans les affaires sujettes à appel, les saisies-exécutions ne seront pas permises pendant les dix jours qui suivront l'ajournement de la cour, afin de permettre un appel suspensif.

No 26 : loi fixant le salaire de l'avocat du premier district judiciaire à $5000 par an, payables par la ville.

No 30 : loi changeant le nom de Caroline Vallée en celui de Caroline Nott.

No 27 : loi fixant les sessions de la Cour de district du 8e district, Calcasieu.

No 28 : loi définissant la juridiction des cours de paroisse. Cette loi nous parait abolie par une loi passée à la fin de la session et qui supprime entièrement les cours de paroisse.

No 29 : loi de secours pour Boyk'n Witherspoon, de DeSoto.

No 31 : loi qui approuve le plan des Bons à prime pour la conversion des dettes de la Nouvelle-Orléans. C'est la soi-disant loi de réforme que nous avons si souvent combattue, mais en vain, l'influence des rings de porteurs de Bons l'ayant emporté sur toute la ligue sur l'intérêt des contribuables.

Le journal officiel d'hier, (dit l'Abeille du 9) ne contient qu'une seule loi promulguée nouvellement; c'est le bill du revenu pour l'année 1876; il porte le numéro 35 de la session.

Voici le résumé des allocations:

Département exécutif, -	$ 97,360
Département dé la justise;	318,000
Divers, - - -	206,689
Total des allocations sur le fonds général, - -	$622,689

Une somme de $20,000 est allouée à l'Hôpital de Charité sur le fonds général en sus des allocations faites sur les fonds spéciaux.

Sur le fonds des écoles il est alloué $26,500 à l'état-major et $500,000 pour les écoles, ou ce qu'on collectera de la taxe levée dans ce but.

Les grandes économies qu'on pouvait faire, sont renvoyées à l'année prochaine. Les dépenses casuelles du gouverneur sont réduites de $10,000 à $5,000, ce qui laisse pour le gouverneur et ses employés, $19,700.

L'abolition des cours de Paroisse dépendant du vote d'un amendement constitutionnel, il faudra encore payer pour cette année, $122,000.

Il y a encore $10,000 allouées pour pensions.

L'allocation pour l'imprimeur d'Etat, (le Republican) fixé par la Chambre à $40,000, a été élevé par le Sénat à $55,000, et la Chambre, pressée par le temps, a accepté ce chiffre, qui est beaucoup trop élevé.

Les diverses allocations pour les assesseurs, s'élèvent à un total de $107,565, ce qui fait regretter que le Sénat n'ait pas adopté le bill de la Chambre sur les assessements.

Enfin, nous voyons maintenue dans le budget cette monstruosité, l'allocation de plus d'un demi-million de dollars, dont plus de la moitié est gaspillée ou volée sous prétexte d'instruction publique, grâce au système d'éducation qui prévaut actuellement. Le Sénat a naturellement refusé de passer le bill de la Chambre qui donnait le contrôle des écoles aux autorités locales.

TOM ANDERSON SUR LA SELLETTE.—UN JOB DE $80,000.

Le *Democrat* a publié hier, un rapport présenté à la fin de la session par un comité composé de MM. R. L. Luckett, W. H. Pipes et Geo. A. Kelly, et qui contient des révélations fort curieuses sur l'emploi qui a été fait d'une allocation de $80,000 accordée en 1869 pour améliorer la navigation des bayous Bœuf et Crocodile.

Voici le résumé des faits :

Les Bons de l'Etat ont été négociés à New York par M. Thomas D. Miller, de la maison Burbridge & Co., à 85 cents à la piastre, et le montant, moins un quart de commission, a été porté au crédit de Tom Anderson, l'homme aux $240,000, le membre du bureau des retours, qui a touché toute la somme sur ses simples reçus.

Le comité a cherché ce qu'on avait fait de cette somme, et a découvert que les travaux exécutés ne représentaient qu'une dépense de $8,500 au maximum. Un radical nommé E. Gantt, surintendant de la soi-disant compagnie de navigation Bœuf et Crocodile, fixe bien le total des dépenses à $73,500; mais il ne fournit aucunes pièces ou explications probantes à l'appui. Il n'y a eu que des semblants de travaux faits.

M. Anderson a touché $66,000 de la négociation des billets, et comme il n'a pas été fait pour plus de $8,500 de travaux, il doit expliquer l'emploi qui a été fait du surplus, soit $57,500.

Depuis 1870, l'Etat paie 8 pour cent sur les $80,000 de bons émis peur cette affaire; en cinq ans cela fait $32,000 ajoutés au principal.

C'est là un échantillon entre cent, de la manière dont le crédit et les ressources de l'Etat ont servi à enrichir des politiciens sans scrupules.—*Abeille du* 12.

LA DEFAITE DE PINCHBACK AU SENAT DES ETATS-UNIS.

(Extrait de l'Abeille de la N.-O. du 9.(

Après trois ans de tergiversations et de renvois successifs, le Sénat des E.-Unis s'est enfin décidé, hier, à rendre une décision dans l'affaire de l'admission ou du rejet de Pinchback comme sénateur de la Louisiane. L'amendement du sénateur Edmonds à la résolution présentée par M. Morton pour l'admission de Pinchback, a été adopté hier par 32 voix contre 26; —cinq sénateurs républicains ayant voté avec les sénateurs démocrates, en faveur de l'amendement. Pinchback est définitivement battu.

Les conséquences de ce vote sont très sérieuses.

Le seul corps constitutionnel de la république qui put légalement prononcer sur la légalité de la législature installée en Louisiane par les baïonnettes en janvier 1873, était le Sénat des E.-Unis. La majorité du Sénat vient de décider par 32 voix contre 29, que l'Assemblée qui avait élu Pinchback n'était pas la Législature légale de la Louisiane, d'où il faut conclure:

1o: Que cette Législature établie par l'ordre de minuit du juge Durell et les baïonnettes fédérales était usurpatrice, et que tout ce qu'elle a fait est illégal:

2o: Que Kellogg et Antoine, candidats inéligibles, déclarés élus par cette législature, sont des usurpateurs, dans l'opinion du Sénat des Etats-Unis:

3o: Que le président Grant, qui depuis treis ans a soutenu par la force des armes le gouvernement usurpateur en Louisiane, s'est rendu coupable d'un crime injustifiable.

4o: Que le Sénat, en retardant pendant trois ans sa décision, a commis un déni de justice envers la Louisiane.

5o: Qu'enfin les citoyens de la Louisiane qui ont dû se soumettre à la force supérieure du gouvernement fédéral, ont le droit de protester à nouveau contre le maintien du gouvernement usurpateur qui leur a été imposé.

Aux conséquences légales qui découlent de la décision du Sénat des Etats-Unis, viennent s'ajouter des conséquences politiques qui ne sont pas d'une importance moindre.

Maintenant que le Sénat s'est prononcé contre la légalité du gouvernement usurpateur, il nous semble que la Chambre qui est démocrate, ne peut refuser plus longtemps de s'occuper de la protestation du peuple de la Louisiane, et de se prononcer au moins par un vote de blâme contre les interventions réitérées du Président dans nos affaires locales.

A un autre point de vue, la défaite de Pinchback peut avoir une influence considérable sur l'attitude du parti des gens de couleur dans le Sud. Nous nous réservons d'examiner, sous ses aspects divers, la portée que le vote du Sénat est appelé à avoir sur la politique générale dans le Sud, et sur nos affaires particulières en Louisiane.

CORRUPTION ! CORRUPPTION ! !

Le 2 mars sera dans l'histoire, une des plus lamentables journées de la vie du peuple américain. Convaincu devant le comité des dépenses du département de la guerre à Chambre, d'avoir touché environ $20,000 pour un honteux trafic sur une station cemmerciale du Sud-ouest, vendue secrètement à un certain Caleb P. Marsh, le général Belknap, secrétaire de ce département, qui avait succédé au général Rawlins, le 12 octobre 1869, a fait des aveux complets, et a immédiatement offert sa démission au Président, qui l'a acceptée. Le représentant Clymer a soumis, au nom du comité en question, des résolutions de mise en accusation que la Chambre a votées à l'unanimité, et dont notification a été donnée au Sénat. Ce corps doit siéger comme haute cour de justice, et on reproche au Président d'avoir accepté la démission de Belknap, pour que celui-ci, n'étant plus en fonctions, fût soustrait au tribunal législatif. La procédure n'en a pas moins suivi son cours, pendant que Grant ordonnait des poursuites criminelles contre le prévenu, et lui nommait comme successeur permanent, le juge Alphonse Taft, de l'Ohio.

Au milieu de ces préliminaires du drame judiciaire, Belknap retenait comme avocats devant le Sénat, Jeremiah Black, Mat. Carpenter et Montgomory Blair; Marsh, son complice, s'enfuyait au Canada, et Belknap était arrêté ou gardé à vue. Le grand jury de Washington s'emparait de l'affaire et citait à sa barre le comité instructeur de la Chambre, lequel refusait de comparaître craignant une manœuvre hostile au but de sa mission, et la politique s'introduisait violemment dans le débat, entre Blaine et Lamar, champions des deux partis républicain et démocrate. Les républicains cherchent à faire la part du feu et à arrêter le progrès d'un incendie qui menace de les dévorer, car les accusations se multiplient : c'est Orville Grant, frère du Président, qui a partagé avec Belknap ; c'est Grant lui-même, qui a touché un dividende de $200,000 dans les bénéfices du *ring* du District de Colombie, et qui a palpé une prime de $20,000 dans l'affaire des mines d'Emma ; c'est l'avocat-général Pierrepont, qui a intimidé les témoins dont la déposition aurait accablé le général Babcock ; c'est le secrétaire Robeson, qui a passé des contrats frauduleux dans le département de la marine ; c'est le postmaster Jewell, qui a accepté des adjudicataires de paille ; c'est le général Schenck, ministre à Londres, qui a dû donner sa démission, sur la demande de l'Angleterre, affirme-t-on déjà, et est remplacé par Richard H. Dana, du Massachusetts,—ce Schenck qui est brusquement parti de Londres le 4, à bord du steamship *Abyssinia*, afin de venir confondre ceux qu'il appelle ses calomniateurs, et qui montrent sa main criminelle dans les tripotages de ces mines d'Emma, si riches en déshonneur pour le nom américain. Nous allions oublier le Patent-Office, où les fonctionnaires pillards ont été surpris dans leurs opérations. Tels sont les traits principaux ou les signes précurseurs de la débacle gouvernementale. Forcé dans sa retraite, le Président a fini par éloigner Babcock. La Chambre, demandant encore plus de lumière, exige que le général Meigs, un rare honnête homme, soit rappelé de son tour d'inspection en Europe, pour illuminer l'antre où travaillait Belknap.

Meschacébé.

UN FEU DE PRAIRIE.

On lit dans le Messager Franco-Américain, de New-York, du 12 mars:

Dans la nuit de vendredi, il y a huit jours, un feu de prairie s'est déclaré dans le "Smoky," à 25 milles de Brookville (Kansas) et de là s'est rapidement répandu dans tous les environs. Poussé par le vent furieux qui soufflait avec une vitesse de 50 milles à l'heure, il eut bientôt détruit plus de cent fermes.—Les maisons, les écuries, les meules et les clôtures étaient consumées par les flammes dévorantes qui couraient plus vite qu'un cheval n'aurait pu le faire. Une pauvre femme et son enfant ont été brûlés en un instant; un fermier près de Brookville a été tellement brûlé qu'il s'est suicidé pour mettre fin à ses souffrances. On estime que plus de 100 familles sont aujourd'hui sans asile. Une grande quantité de bestiaux et de chevaux qui n'ont pu fuir assez vite, ont péri dans les flammes, et c'est seulement par les efforts les plus énergiques que la petite ville de Brookville a pu être sauvée. Vingt-cinq cars de fret qui se trouvaient sur un des côtés de la voie, ont été consumés; la stock-yard a été détruite.

C'était la scène la plus terrible dont on puisse se faire une idée. Des milliers et des milliers d'acres ont été ravagés, et où s'élevaient, quelques heures auparavant, les fermes des colons, il ne reste plus maintenant qu'un vaste désert. On ne connait pas encore le chiffre des dommages, mais ils doivent être énormes.

Réflexion philosophique d'un pochard: —C'est singulier: quand le vin tourne, il *aigrit*; quand l'homme *est gris*, il tourne !

Nous résumons ici, telle qu'elle a été amendée et votée par les deux chambres de la Législature, la loi dite d'exemption, ou des $600.

"Le Shérif ou constable ne peut saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit ou literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes et équipements militaires, ni ses outils et instruments de travail, livres, machine à coudre; et il ne peut en aucun cas saisir les droits d'usage et habitation d'usufruit sur la propriété d'un mineur, ni le revenu d'une propriété dotale, ni les appointements d'un fonctionnaire public, ni les gages d'un travailleur; ni le poêle et ses ustensiles; ni les plats, assiettes, couteaux, cuillers et fourchettes; ni les tables et chaises de la salle à manger; ni les chaudières à lessive et fers à repasser; ni les portraits de famille et instruments de musique. La 2e section impose une amende de $200 et un emprisonnement de six mois au maximum comme pénalité de la saisie des articles ainsi exemptés, ou de la tentative exercée sur le débiteur pour le faire renoncer à son droit. La 3e section rappelle toutes lois en contradiction avec la présente. La 4e section excepte de l'effet de cet acte la somme de $1,000, allouée à la veuve et aux enfants mineurs qui se trouvent dans des conditions nécessiteuses, ainsi que les exemptions s'appliquant aux districts ruraux et agricoles.

CLUBS DE COULEUR.—On lit dans l'Abeille de la Nlle.-Orléans, du 12:

"Nous apprenons avec plaisir que des clubs de couleur s'organisent en ce moment dans différentes parties de la ville pour se joindre aux phalanges démocratiques blanches. Le club du second ward compte plus de soixante-treize membres."

ILLINOIS.

Quincy 13 mars —Sept personnes ont péri dans la dernière tempête du Missouri, 17 ont été blessées et 3 ou 4 dangereusement. Quelque 30 maisons ont été renversées et les vergers ont beaucoup souffert. On estime que dans les comtés de Monroe et Rall mille milles de barrières ont été renversées.

On lit dans le Messager Franco-Américain, de New-York, du 6 février:

Une tragédie qu'on ne peut en réalité attribuer qu'à un accès subit d'aliénation mentale, vient de mettre en émoi toute la population d'East London, Etat du Vermont.

Parmi les habitants de cette localité se trouvait un jeune fermier du nom de Silas Wilder, qui s'était, il y a quelque chose comme un an, marié contre le consentement de ses parents, avec lesquels il avait pourtant continué à demeurer depuis son mariage.

La vie qu'il eut à mener depuis, ne fut pas des plus heureuses: chaque jour il lui fallait assister à des discussions domestiques, et il était visible que cette pénible situation l'affectait considérablement. Mardi dernier, une nouvelle discussion s'étant élevée à propos d'un motif les plus futiles, le malheureux s'écria: "J'en ai assez; je vais mettre fin à tout cela avec ma hâche!" Il s'élança aussitôt vers le hangar où étaient déposés ses instruments, et sa femme se précipita sur ses pas afin de prévenir ses funestes projets; mais se voyant suivi par elle, il lui porta un coup de poignard dans la poitrine; puis il prit sa hache et revint vers ses parents; il porta alors un violent coup de hache à son père, et se tourna ensuite vers sa mère, qu'il tua de trois coups bien assénés; retournant après sa fureur contre son père qui respirait encore, il l'acheva d'un dernier coup à la tête.

Le moment était venu de songer à se faire justice à lui-même, il revint dans son hangar et s'ouvrit la gorge; mais la mort ne venant pas assez vite à son gré, il monta sur une pile de bois, se passa autour du cou une corde qu'il avait préalablement fixée à la toiture, et s'élança dans l'espace.

Mr. et Mme. Wilder, parents du forcené, étaient âgés respectivement de 73 et de 70 ans. La jeune Mme. Wilder est la seule des victimes de cette tragédie qui soit encore vivante; bien que sa blessure soit des plus graves, on n'a pourtant pas perdu tout espoir de la sauver.

Le Dialecte des Indiens Cheyenne.—Andreas Eidinguer, Suisse de naissance, ancien soldat du 6e de cavalerie des Etats-Unis, est actuellement à Wichita, où il a reçu l'ordre de se rendre au quartier général de Leavenworth.

Mr Eidinguer a vingt-deux ans, il est né dans le canton Thurgovia et a été élevé aux Grisons ou Canton Graubunden, qui se trouve dans les Alpes Tyroliennes sur la frontière d'Autriche. Les habitants de ce canton parlent un dialecte que les Allemands appellent Pomolus et les naturels Rome-pa-va. Eidinguer le parle couramment. Au printemps de 1873 il vint aux Etats-Unis; prit du service dans l'armée et fut envoyé au Fort Dodge. En octobre 1874, il était de la division du général Miles, qui fit prisonnière une bande d'Indiens Cheyenne. Quatre des captifs—trois guerriers et une femme—supposant que personne ne comprenait leur langue, causèrent librement entre eux et parlèrent de projets d'évasion. Eidinguer fut surpris d'entendre les aborigènes s'exprimer en une langue qui ne lui etait pas étrangère—le dialecte Rome-pa-va; il en avertit les officiers, qui s'assurèrent de l'exactitude de ces renseignements. Il obtint sa décharge et fut nommé interprète—place qu'il remplit en ce moment. La similitude du language n'est point parfaite, mais le dialecte Cheyenne ressemble à celui de l'allemand qui parle mal l'anglais; c'est aussi celui des Comanches et des Arapahoe.

Cham s'occupe d'élection.

Une jolie femme dit à son mari:

—Consoles-toi ! si tu n'es ni sénateur ni représentant, tu as une petite femme avec laquelle tu seras toujours quelque chose.

Calino disait à diner:

—Mon père avait la mauvaise habitude de faire des croûtes.

Chacun le regarda d'un air approbateur.

Rumeur de la composition de la Cour Supreme par Kellogg.—On dit que Kellogg a choisi d'avance les nouveaux juges de la Cour Suprême, quoique le terme des titulaires ne finit qu'au mois d'Août.

Selon cette rumeur, qui demande confirmation, l'usurpateur aurait composé la Cour Suprême comme suit:

Juge président, R. K. Howell, juges associés: John Ray, P. H. Morgan, Barney Lynch, H. C. Dibble.

Eh bien! ce serait là un joli choix, qui forcerait peut-être les gens à regretter Ludeling et Taliaferro.—*Abeille.*

Dialogue électoral entre une grande dame radicale et son nègre.

—Vous êtes déjà sorti pour aller voter, et voici que vous redemandez de sortir de nouveau pour le même motif?

—Madame, c'est que je suis le principe radical: voter de bonne heure et voter souvent.

EN LIQUIDATION.

LES soussignés, voulant liquider leurs affaires de la société J. & A. Perrodin, prient les personnes qui lui doivent de venir régler avec eux, en leur magasin, afin d'éviter des frais de collecteur.

JULES PERRODIN.
AUGUSTE PERRODIN.

Opelousas 4 Mars 1876 1m

RECEMMENT RECUS, Pommes de terre Russets, Jackson White, Pink Eyes, Early Rose,
GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES, de la célèbre maison de D. M. Ferry & Co.
Aussi, GROCERIES FRAICHES reçues chaque semaine. JULIEN CLAUDE.
12 Fév. 1m [Rue Main, Opelousas.

LA PHARMACIE DE ST. LANDRY

Reçoit continuellement des

DROGUES ET MEDECINES

Frais, Ingrédients de Chimie, Peintures, Teintures, Vins et Boissons de Première Qualité.

Aussi, un assortiment complet de

MÉDECINES PATENTÉES

des plus en renom.

CIGARES,
TABAC
A FUMER, A CHIQUER ET A PRISER,
— AINSI QUE —
PIPES ET CIGARETTES.
SEUL DEPOT DES
Bitters Aromatiques de Posey,
Et des Remèdes Célèbres de Posey pour les
Fièvres à Frissons.

LE QUARTIER-GENERAL
—POUR LA—
PARFUMERIE
de choix, Arcicles de Toilette, &c., &c., &c.
— ET DE —
GRAINES DE JARDINAGE
—DE—
LANDRETH ET DE BUIST.

WM. O. POSEY,
Propriétaire.
Encoignure Main et Landry, Opelousas.
Avr 10-Dec 4, 1875.]

LIGNE INDEPENDANTE.
Paquebot Regulier du Dimanche.

Le bateau à vapeur léger et fin marcheur

ST. MARY,

Capt F. PROBST, Commis, J. B. SCHMIT,

PARTIRA de Washington tous les Dimanches à 10 heures du matin et de la Nouvelle-Orléans tous les Mercredis à 5 heures de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Joseph Chénier, Washington. [1er Janv.

AVIS.

M'ETANT assuré des services de M. Walton A. Sandoz, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent averti que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit; la résidence de M. Sandoz étant adjoignante à la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit.

C. MAYO, agent.
A l'enseigne du Gros Mortier.
Opelousas 21 aout 1875. 44tf

JOSEPH M. MOORE.
AVOCAT JURISCONSULTE,

EXERCERA sa profession dans toutes les Cours du Huitième District Judiciaire.—Son bureau est le même occupé ci-devant par Swayzé & Moore, et plus recemment par Moore & Morgan, rue Bellevue, Opelousas, Lne. Opelousas 22 avril 1871.

E. S. TAYLOR,

SUCCESSEUR du Dr. W. J. Offutt, Pharmacien et Droguiste, Washington, Lne.

Ordonnances de médecin exécutées avec soin. Par une stricte attention aux affaires, il espère mériter l'encouragement de ses amis et du public en général. [17 juillet-‡

A VENDRE A BON MARCHE.

LA moitié indivise de la moitié Est du quart S.-O. de la Section 31, Township 2-S. de la Rangée 5 Est, située près de Big Cane, et contenant 80 acres et un tiers. S'adresser à
J. H. HOUSTON, Opelousas.

A VENDRE.

UNE Glacière Portative en parfaite condition. S'adresser au Bureau du Courrier.

Paquebot Regulier du Dimanche.

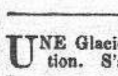

Le bateau-à-vapeur fin marcheur

TRENTON,

E. QUATREVAUX. Capitaine,
HENRI MOLAISON, Commis.

PARTIRA de Washington le Dimanche de chaque semaine, à 10 heures du matin, et de la Nouvelle-Orléans le Mercredi à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. S. Wilkins, agent, Washington, Lne.
4 Juillet 1874 1a

BILLARD A VENDRE.

Une excellente table de billard à 6 blouses qui a coûté, il y a quelques années, $600, sera donné avec billes, queues etc. pour $200 comptant. S'adresser à
N. QUATREVAUX.
Opelousas 27 Mars 1875. 24

LA GROCERIE

Le meilleur marche des Opelousas,

TENUE par Louis Desmarais, à l'encoignure des rues Bellevue et Market.

MEILLEUR MARCHE QUE LE MEILLEUR MARCHE: MAIS POUR DU COMPTANT SEULEMENT.

N'oubliez pas de vous rendre au magasin blanc en briques et vous ferez certainement vos emplettes là.

Il n'y a pas de charlatanisme là-dedans.—Observez nos prix: beau sucre, 10 cents la livre au détail; au-dessous, par forts poids. Beau sucre rafiné, 12 1|2 cents. Sardines, 20 cents la boite; huitres 12 1|2 cents la boite; bon café Rio, 25 cents; sel, $2 le sac; farine à bon marché de toutes les marques. Porc, épaules fumées, jambon, graisse, savon etc. tout à meilleur marché qu'au meilleur marché, pour du comptant seulement.

Un stock fort et complet de boissons et liqueurs; whisky, brandy, rum, gin, vins sherry, Port, Madère, bitters de toutes sortes. En un mot, cet établissement contient l'assortiment le plus complet de grocerie de famille et de liquides que l'on puisse désirer.

Joignant la Grocerie est un Café fourni de boissons excellentes et variées.

Venez visiter ces établissements, et nous sommes persuadé que vous ne vous en irez pas sans y faire vos achats, et si vous vous décidiez à ne pas acheter, nous nous quitterons toujours bons amis. LOUIS DESMARAIS.
Opelousas 10 Avril 1875. 26*

Machines a coudre de Howe.

LE soussigné ayant obtenu l'agence pour la vente des machines à coudre par excellence de HOWE, annonce respectueusement aux dames de cette paroisse qu'il a en mains un assortiment de ces célèbres machines, qu'il vendra aux prix les plus bas, soit au comptant, soit à des termes raisonnables. La longue expérience du soussigné dans ce genre d'affaires, et sa connaissance parfaite des diverses machines à coudre, l'autorisent à recommander tout particulièrement ces machines au public. Leur supériorité sur toutes les autres a été reconnue depuis nombre d'années, avec les améliorations toute récente qu'elles viennent de subir.

Le soussigné invite respectueusement les dames à venir examiner ces machines, leur couture parfaite et la facilité avec laquelle on s'en sert. CH. DENIAU.
18 Sept. 49tf] Rue Main, Opelousas.

Manufacture de Voitures.

FLATTE de l'encouragement qui lui a été accordé jusqu'à présent par le public de cette Paroisse, le soussigné remercie sincèrement ceux qui l'ont ainsi encouragé, et sollicite en même temps la continuation de leur patronage. Il sera toujours prêt à manufacturer des buggies, hacks et autres véhicules sur commande et de main de maitre. Les réparations aux voitures, tant charronnage que forge, peinture ou garniture, seront exécutées promptement et aux prix les plus modérés, pour du comptant seulement Dorénavant, tout ouvrage qui ne sera pas payé sur livraison, portera 10 pour cent d'augmentation pour les frais de collection immédiate.

Le soussigné a toujours en mains des hacks, des buggies &c. neufs et de seconde main qu'il vendra à bon marché pour du comptant.
S. P. CLARK.
Opelousas 20 Janvier 1872. 19tf.

CIRAGE PERFECTIONNE,

APPLIQUE aux toiles cirées pour impériales, rideaux et coussins de voitures, que nous pouvons recommander comme étant le meilleur dont nous nous soyons jamais servi. Nous en ferons usage moyennant une faible rémunération additionnelle, dans tous les ouvrages de ce genre, faits à l'atelier de voiture de S. P. Clark, Opelousas, où on pourra en voir des spécimens. JOS. GIBBS.
Opelousas 7 Août 1875. 44tf

WM. HERR, Jr. Barbier.

AYANT récemment ouvert un Salon de Barbier, rue Main, entre le magasin de D. Roos et celui de Munzesheimer, est prêt à servir ceux qui voudront se faire faire la barbe, couper les cheveux, nettoyer la tête &c. Il sollicite de l'encouragement de ses amis et du public. Ses prix seront modérés.
Opelousas 15 Juin 1872. 40tf.

PORTRAITS.

LE soussigné, Photographe, annonce au public de St. Landry, qu'il est prêt à faire d'excellents portraits, et qu'il ne chargera rien si les clients ne sont pas satisfaits.

Le Jeudi et le Vendredi sont les seuls jours de la semaine que les portraits d'enfants audessous de l'âge de cinq ans sont pris.
DESIRE SOUYEUX.
Rue Main, près de la Forge de V. Lastrapes.
Opelousas 22 Novembre 1873.

JOEL H. SANDOZ, Notaire,

OFFRE ses services à ses connaissances et au public en général. Inventaires, assemblées de famille, hypothèques, contrats, levées d'hypothèques, ventes, transferts, protets, testaments, etc. etc. seront passés soit en français soit en anglais, au gré des parties, avec les soins et l'exactitude voulus, et aux prix les plus modérés.

On le trouvera temporairement au bureau du Courrier, rue Main, Opelousas. [10 janv.

Eureka House.

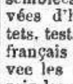

Vis-à-vis la Maison de Cour, Opelousas, récemment réparée à neuf. Une attention particulière sera portée aux pensionnaires et visiteurs. Table des meilleures, et prix modérés. On sollicite l'encouragement du public. A. LACOMB,
13 Nov. 1875. 5tf Propriétaire

R. MORNHINVEG,
HORLOGER-BIJOUTIER,

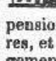

Rue Main, Opelousas, s'occupera assidument de tous les ouvrages de ces différentes branches, que l'on voudra bien lui confier. Ses prix seront très modérés.
Opelousas, 3 Janvier 1874. 1a

☞Ogden Elmer, sellier, travaillera aux prix les plus modérés, à son atelier, rue Dumaine, vis-à-vis la grocerie de M. Julien Claude.

☞Ceux qui désireront acheter une machine à coudre de Grover & Baker, ou une Weed Family Favorite, ou une Wilson Shuttle, pourront faire un bon marché en s'adressant à ce bureau.

UN grand assortiment de

Graines de Jardinage
et de
GRAINES DE FLEURS, FRAICHES,

reçu directement des agriculteurs, D. M. Ferry & Co. de Detroit, Michigan.

Venez voir pour vous-même.
C. MAYO & Co. agent.
5 Fév.] à l'enseigne du Gros Mortier.

☞M. Elmer, sellier, répare les voitures, les selles et les harnais, à son atelier, rue Dumaine, vis-à-vis la grocerie de M. Julien Claude.

J. L. Couret,

FACTEUR en sucre et en coton, et Marchand Commissionnaire en général, No. 7 Rue St-Louis, Nouvelle-Orléans.

OPELOUSAS DIRECTORY.

Dry Goods and Groceries.

ANDRUS, C. B.—Family and Plantation Groceries, Corn, Oats, Tinware, Glassware, &c. Corner Main and Landry sts.

DESMARAIS, LOUIS—Groceries, Liquors Cigars, Hardware, Tinware, &c. Corner of Market and Bellevue streets.

MUNZESHEIMER, F.—Groceries, Provisions, Crockeryware, Glassware, Tinware &c. Main st., bet. Landry and Bellevue.

ROOS, DAVID—Dry Goods, Clothing, Hats Boots, Shoes, Groceries, Hardware, &c. Corner Main and Bellevue streets.

VILASECA, MAURICE—Dry Goods, Boots, Shoes, Hats, Groceries, Glassware, Tinware, &c. Main st., bet. North and Grolée.

Drugstores.

MAYO, CLAUDIUS—Drugs, Patent Medicines, Chemicals, Paints, Oils, Varnishes, Glass, &c. Corner Court and Bellevue sts.

POSEY, JOHN—Drugs, Chemicals, Patent Medicines, Toilet Articles, Paints, Oils, Glass, &c. Corner Main and Landry sts.

Attorneys at Law.

ESTILETTE, E. D. — Attorney and Counselor at Law. Office in the Old Bank House, on Landry street.

LEWIS & BRO.—Attorneys and Counselors at Law. Office on Landry st., between Court and Market streets.

MARTEL & HUDSPETH — Attorneys and Counselors at Law. Office near corner of Court and Landry streets.

MOORE, JOSEPH M.—Attorney and Counselor at Law. Office on Bellevue street, opposite the Market House.

OGDEN, JOHN N. — Attorney and Counselor at Law. Office with the Parish Recorder, Court House Square.

PERRODIN, F. F.—Attorney and Counselor at Law. Office in brick building at corner of Market and Landry streets.

Watchmakers and Jewelers.

BODEMULLER, RUD.—Watchmaker and Barber. Watches, Clocks, Jewelry and Musical Instruments repaired. Bellevue st.

EALER, C. N.—Established 1845. Watches, Clocks, Jewelry and Sewing Machines repaired. Corner Main and Landry streets.

MORNHINVEG, REMI—Watches, Clocks and Jewelry repaired. Main street, adjoining C. Mornhinveg's tailor shop.

Miscellaneous.

COURIER JOB OFFICE.—Every description of Job Printing from a small Card to the largest Poster, at N. O. prices. Main st.

GOSSELIN, PIERRE—Wheelwright. All work in his line done promptly, for cash. Shop at Northern extremity of Main street.

HADDEN, LOUIS — Physician and Surgeon. Office at residence, southern extremity of Union street.

HERR, WM. Jr.—Barber Shop. Shaving, Hair-cutting, Shampooing, Hair-dyeing. Main street, opposite Johnston's Stable.

JOHNSTON, W. M.—Horses, Buggies and Hacks to hire. Hauling done. Horses fed and cared for. Main st., opp. Munzesheimer's

JOBIN, JOS.—Blacksmith Shop. Particular attention paid to horse-shoeing. Blacksmithing in all its branches. Main street.

LIGHTLEY, WM.—Tin Shop. Tinware of all kinds, and Buck's Brilliant Stoves. Landry street, near the Postoffice.

MORNHINVEG & DANTIN—Fashionable Tailors. Clothing made to order in the latest style. Main street, opposite J. Claude's.

PULFORD, GEO.—Saddlery and Harness of all kinds. Varieties Building, Main street, between Landry and Vine.

SKINNER, L.—Gunsmith. Arms and machinery of all kinds repaired and tools sharpened. Landry street, near the bridge.

THE OPELOUSAS COURIER.—Established 1852. Published weekly, English and French; subscription $3 in advance. Main st.

VATTER, L.—Lager Beer and Lunch Furniture made to order and repaired. Pefferkorn's old stand, Bellevue street.

ZWEINERT, C.—Gentlemen's Boots and Shoes made to order. A fit guaranteed. Bellevue street, near corner of Main.

THE CHEAPEST GROCERY IN TOWN
IS KEPT BY
LOUIS DESMARAIS,
At the corner of Market and Bellevue streets, Near the Market House, Opelousas.

BITTERS !......................BITTERS !
HOSTETTER'S,
Newfoundland, Old Hickory, Sazerac, Aromatic Stomach, Stoughton, and Dr. Hyde's Bitters, for sale by LOUIS DESMARAIS.

CARTE BLANCHE & SPARKLING HOCK CHAMPAGNE,
Jamaica and Santa Cruz Rum, Imperial Gin, Champagne Cider, Ale, Beer and Porter, for sale by LOUIS DESMARAIS.

BRANDY FRUIT !....BRANDY FRUIT!
PEACHES,
Plums, Pears, Apricots and Cherries, for sale by LOUIS DESMARAIS.

CLARET, PORT, SHERRY, MADEIRA & WHITE WINES,
Berg Kirschwasser, Anisado de Mayorca, Cognac, Rum, Bourbon, etc., for sale, cheap for cash, by LOUIS DESMARAIS.

DUNBAR'S FRUIT SYRUPS, MARASCHINO, CURACOA,
Balsamique des Pyrenées, Vermouth, Absinthe, etc., for sale by LOUIS DESMARAIS.

NEW BARBER SHOP.

HAVING recently opened a Shaving and Hair Cutting Saloon on Main St., between Munzesheimer's and Roos' stores, I am prepared to do Hair-cutting, Shaving, Shampooing, &c. A share of the patronage of the public is respectfully solicited.—*Charges Reasonable, and Satisfaction Guaranteed.*
WM. HERR, Jr.
Opelousas, June 15, 1872. 1y

EUREKA HOUSE,
(Formerly Eagle Hotel.)
Opposite the Court House, - Opelousas, La.

THOROUGHLY renovated. Table supplied with the best the market affords. Every attention paid to the comfort of patrons. Rates moderate. Patronage respectfully solicited.
Nov 13] A. LACOMB, Proprietor.

Le Courrier des Opelousas,
PUBLIE LE SAMEDI PAR
LEONCE SANDOZ.

L'ABONNEMENT sera de $2 50 par an, payable d'avance, ou trois piastres dans le courant de l'année.

LES AVIS se paieront cinquante cents par carré pour la première insertion et vingt-cinq cents par carré pour chaque insertion subséquente. Huit lignes ou moins constitueront un carré.

Les avis qui seront envoyés pour être publiés seront insérés en Français et en Anglais (à moins qu'il n'en soit autrement ordonné) jusqu'à ce que l'éditeur juge à propos de les discontinuer.

Les candidats aux faveurs publiques devront payer quinze piastres d'avance, s'ils veulent se faire annoncer.

Les nécrologes, les lettres de remerciment, les réclames, les communications d'un genre personnel, etc., se paieront au taux des avis.

Les articles d'une nature personnelle (quand toutefois ils seront admissibles) se paieront vingt cents la ligne et d'avance.